



PORT AUTONOME
DE COTONOU



Section 0 - AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Objet : Accord cadre pour le renouvellement des licences pour les pares-feux Fortigate 1801F et 201F et 401E.

Référence SIGMAP : F_DSI_118165

Avis n° : 001/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 03/03/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

1. Cet Avis d'Appel d'Offres (AAO) fait suite au Plan de passation des marchés publics 2026 du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur son site web www.portdecotonou.bj le 18 février 2026 et par affichage sur son tableau d'affichage.
2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'**accord-cadre pour le renouvellement des licences pour les pares-feux Fortigate 1801F et 201F et 401E**.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commande successives sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'articles 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour poursuivre l'exploitation des fonctionnalités importantes de protection optimale contre les menaces informatiques modernes. C'est dans cette optique que le PAC lance cet appel à soumission en vue d'acquérir les licences support de ces pares-feux sous forme de renouvellement avant leur expiration. Les variantes ne seront pas prises en considération. Le marché est en lot unique. Ces fournitures sont à livrer au Port Autonome de Cotonou.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du PAC, Email : fadahevibge@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) de 08h-12h30min et de 14h-17h30min (GMT +1) et/ ou sur le site web : www.portdecotonou.bj (Non Applicable).**

6. Le délai de livraison des fournitures est de **trente-six (36) mois**. Le délai d'exécution de chaque lettre de commande sera mentionné sur cette dernière.
7. Les exigences en matière de qualification sont :
- a. **Pour les anciennes entreprises**
- **Capacité technique :**
- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'informatique justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou des statuts ;
 - Avoir réalisé en tant que prestataire ou sous-traitant au moins un (01) marché de fourniture ou déploiement de pare-feu Fortinet au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025) et de l'année en cours d'un montant minimum de **trente millions (30.000.000) FCFA HT**, justifié par une copie de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception signé par le maître d'ouvrages ou son représentant ou une organisation internationale au Bénin, ou tout autres personnes morales de droit privé. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (page de garde, de signature et les pages portant le montant en copie simple) ;
 - Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution des prestations.
- **Capacité financière :**
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des années 2022, 2023 et 2024 au moins égal à **quarante-quatre millions (44.000.000) FCFA** justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou en copies légalisées. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;
 - Ou
 - Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (7 222 222) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.
- b. **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**
- **Capacité technique :**
- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'informatique justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels annuelle avec tacite reconduction sur toute la durée d'exécution de l'accord-cadre et couvrant un risque contractuel d'un montant au moins égal à **quarante-sept millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (47 666 666) FCFA** ;
- Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution des prestations.

➤ **Capacité financière :**

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (7 222 222) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;
Et
- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existences pour les entreprises qui n'ont pas encore trois années d'existences. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 03/03/2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : bureau 111 situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la **Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais (non requis). Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (**non applicable**) ou obtenu par voie électronique à l'adresse ci-après : avkouandete@pac.bj à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

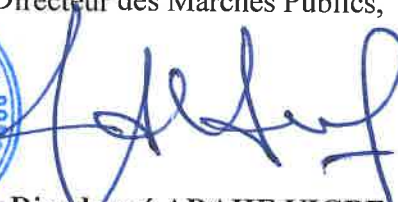
9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **bureau 111 situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du PAC au plus tard le 03/04/2026 à 10 heures 00 minute (GMT +1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou (Salle DJOUGOU)**, le 01.04/2026 à 10 heures 30 minutes (GMT + 1).
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'**un million trois cent mille (1 300 000) FCFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou le 03 / 03 / 2026



Le Directeur des Marchés Publics,


Felix Dieudonné ADAHE VIGBE